

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Herausgeber:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 88 (1979)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Pologne : réunion européenne sur l'enseignement humanitaire Croix-Rouge aux jeunes [suite]  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-683264>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Pologne

## Réunion européenne sur l'enseignement humanitaire Croix-Rouge aux jeunes (II)

Dans notre précédent numéro, nous avions évoqué les mesures pédagogiques prises dans les pays suivants en vue de promouvoir l'enseignement humanitaire auprès des jeunes: République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Hongrie, République démocratique allemande, Roumanie, Suède, Suisse. Nous continuons maintenant notre tour d'horizon:

### Tchécoslovaquie

La Croix-Rouge tchécoslovaque a créé une commission spéciale, chargée de diffuser les Conventions de Genève et le droit humanitaire. En plus, des efforts entrepris pour faire connaître ses principes auprès de la population en général, signalons que la connaissance des Conventions de Genève fait partie du cours de droit public à l'université. Plusieurs séminaires ont

été organisés sur ce thème et de nombreux périodiques traitent de ce sujet.

### Turquie

L'idée principale du Croissant-Rouge turc dans ses efforts pour diffuser les Conventions de Genève n'est pas seulement de rechercher le respect des Conventions parmi le grand public dans les cas où elles doivent être appliquées, mais aussi de créer chez les jeunes un esprit humanitaire

Des délégués de 17 pays d'Europe se sont retrouvés à Gdansk, du 2 au 12 octobre 1978, pour élaborer un programme d'enseignement humanitaire Croix-Rouge aux jeunes.



propre à leur suggérer une règle de vie. Cette tâche est importante mais difficile à accomplir, étant donné qu'il faut s'adresser différemment aux différentes catégories de la population.

**Dans les forces armées:** Le manuel du soldat, des brochures et des affiches permettent de former les différentes unités de l'armée.

**Dans les universités:** L'enseignement du droit humanitaire est obligatoire pour les facultés de droit, de médecine et de science politique.

**En école primaire et secondaire:** Le sujet n'est pas compris dans le programme, mais le Croissant-Rouge turc diffuse cette information au moyen d'un journal mural apposé dans les écoles. Il est à signaler également de nombreux camps de jeunes dans lesquels la diffusion des principes humanitaires est compris dans leurs activités.

## Yougoslavie

Le programme d'action de la Croix-Rouge, facteur de paix, adopté lors de la première Conférence Mondiale de la Croix-Rouge sur la Paix à Belgrade en 1975, est un document fondamental pour l'activité de la Société nationale dans ce domaine. La diffusion des Conventions de Genève occupe une grande place dans l'activité de la Croix-Rouge yougoslave, par exemple entre 1973 et 1976, 2500 cours et séminaires ont permis de former et d'informer plus de 100 000 personnes. Les universités, l'armée, les écoles ont également ce thème à leur programme. Différentes brochures sont utilisées pour cette diffusion.

## Pologne

La diffusion des idées qui sont à la base de la Croix-Rouge et de l'esprit du droit international humanitaire constitue un important élément de cette éducation dispensée par la Croix-Rouge polonaise. C'est pour cette raison que depuis des années, dans les programmes pour les enfants et la jeunesse, sont incluses des notions du droit international humanitaire et surtout l'éducation dans l'esprit de paix, de compréhension et de collaboration internationales.

Le fait que nous avons des programmes spécifiques pour les enfants et la jeunesse d'âges différents – à partir de 6 ans – et que nous avons des groupes de jeunes de la Croix-Rouge

polonaise dans 81 % des écoles, nous facilite cette tâche.

La diffusion des principes du droit humanitaire constitue, à notre avis, un instrument important de la formation des attitudes et du comportement social des jeunes. Toutes les initiatives sur le plan pratique sont conçues de sorte que les principes humanitaires de la Croix-Rouge soient approuvés par les jeunes comme un élément important du système des valeurs personnelles. Cette activité doit évidemment être menée conformément aux exigences de la pédagogie contemporaine. L'application des méthodes correspondant aux centres d'intérêt des jeunes est essentielle. En ce qui concerne les petits enfants, l'objectif de notre activité est de leur inculquer certaines règles, de leur faire prendre l'habitude de venir en aide à autrui. Dans ce groupe, nous ne parlons pas de la guerre, ni des Conventions de Genève. Nous nous efforçons de former chez eux des attitudes sociales souhaitables grâce à des jeux appropriés. En ce qui concerne le groupe d'écoliers, l'activité consiste à:

- leur faire apprendre l'histoire de la Croix-Rouge, les principes les plus importants des Conventions de Genève;
- expliquer les notions principales du domaine du droit humanitaire;
- leur faire prendre l'habitude de venir en aide dans des circonstances où la vie, la santé, l'honneur ou la dignité humaine sont menacés.

Dans ce groupe d'âge, une activité concrète en vue de la réalisation des principes cités plus haut nous paraît indispensable.

En ce qui concerne le milieu étudiant, nous visons surtout trois facultés: celle de Médecine, celle de Droit et celle de Pédagogie.

Nous assurons aux volontaires une information détaillée sur les Conventions de Genève, sur l'histoire et l'activité actuelle de la Croix-Rouge dans le monde. Nous encourageons les étudiants à participer au travail didactique parmi les jeunes, par exemple, à la préparation du matériel pour les réunions et les séminaires, consacrés à ce sujet. Les étudiants des facultés de Pédagogie sont encouragés à apprécier l'efficacité des formes et des méthodes appliquées par la Croix-Rouge polonaise dans son travail avec des enfants. Il est évident que les prin-

cipes de la Croix-Rouge ne peuvent être diffusés que par ceux qui sont convaincus de leur justesse.

Pendant les vacances d'hiver, nous organisons à l'échelle nationale des séminaires de formation pour les jeunes instructeurs du milieu scolaire et étudiant.

Il existe, au sein du groupe central de jeunes instructeurs volontaires, un comité spécialement chargé de la diffusion. Parmi les activités organisées par ce comité, on peut citer: présentation aux étudiants de l'Académie Militaire de Médecine les films *Pax* et *Les Délégués* ainsi que les affiches du CICR, à l'occasion d'une conférence sur le droit international humanitaire et plus particulièrement les activités du CICR. Une manifestation semblable a été organisée à l'Université de Poznan, pour les étudiants en pédagogie.

Trois thèses de maîtrise sur la Croix-Rouge internationale et le droit international humanitaire ont été présentées à l'Université de Lodz. Création avec la collaboration de l'Université de Lodz, d'un centre d'information sur la Croix-Rouge et le droit international humanitaire destiné aux jeunes instructeurs volontaires de la Croix-Rouge et aux étudiants.

Un tel séminaire permet de se rendre compte que tous les pays présents sont conscients de la nécessité de faire connaître les principes humanitaires à toutes les classes de la population, mais surtout aux jeunes. L'approche de ce problème est très différente d'un pays à l'autre, mais les préoccupations sont identiques.

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le CICR ont édité récemment un document fort intéressant et très utile, intitulé: «Dossiers pédagogiques de la Croix-Rouge». Une partie du séminaire de Sopot a été consacré à l'examen de ces dossiers. Nous y reviendrons. Ce document s'adresse plus particulièrement à tous ceux qui sont chargés de l'enseignement auprès des jeunes et dans les mouvements de jeunesse, mais surtout à tous ceux qui sont convaincus qu'il est important de transmettre non seulement la connaissance, mais aussi un art de vivre, un esprit humanitaire inspiré des sentiments profonds qui ont animé Henry Dunant lorsqu'il s'est écrit à Solférino «*Tutti fratelli*».

James Christe



L'étude des Dossiers pédagogiques de la Croix-Rouge préparés conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge figurait aussi au programme du séminaire de Gdansk. Ces dossiers sont destinés aux professeurs des écoles secondaires, dans le monde entier. Ils se présentent sous la forme de cahiers indépendants, réunis dans une enveloppe cartonnée, chacun consacré à un sujet particulier. Ils contiennent un texte exposant le point traité, une ou deux lectures (des extraits d'ouvrages d'Henry Dunant, par exemple), un récit (ce sera souvent celui d'une mission accomplie par un délégué du CICR), des statistiques (sur les distributions de secours de la Croix-Rouge, etc.), des cartes géographiques, des illustrations photographiques. Outre ces textes et documents, les dossiers comportent des explica-

tions et suggestions indiquant à l'enseignant comment aborder le sujet en classe, à l'occasion de cours sur des disciplines très variées (histoire, géographie, philosophie, etc.), et comment il trouvera dans ces dossiers des faits, des références, qu'il pourra introduire dans son enseignement. Chacun de ces cahiers peut être adapté aux besoins et aux circonstances du pays où l'ouvrage sera utilisé, et des pages ont même été laissées en blanc où les Sociétés nationales de la Croix-Rouge pourront insérer les modifications ou adjonctions qu'elles jugeront nécessaires. Rappelons que les Dossiers pédagogiques ont été présentés à la XXIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge, en octobre 1977, à Bucarest. Une résolution a été votée à l'unanimité visant à assurer la promotion de ces dossiers dans le monde. ■